



Edito : 4 ans après, on n'oublie pas !

4 ans après le terrible incendie de LUBRIZOL du 26 septembre 2019, force est de constater que les investigations de la justice n'avancent pas vite. Si la DREAL a annoncé rapidement avoir transmis à la justice un procès-verbal d'infraction à l'encontre de LUBRIZOL concernant 2 délits et 11 contraventions, il a fallu attendre janvier 2023 pour prendre connaissance du complément d'expertise. Les experts confirment de nouveau que l'origine du feu est partie de LUBRIZOL. Mais l'expertise ne répond pas aux nombreuses questions sur les causes possibles de l'incendie et les manquements de LUBRIZOL, de Normandie Logistique et de l'Etat. Pour l'instant la justice n'a toujours pas demandé à LUBRIZOL de produire les documents réglementaires prouvant qu'elle a respecté la réglementation sur les risques électrique, incendie....

Concernant le volet Amiante de l'incendie, volet sur lequel nous avons démontré les lacunes des autorités, nous restons en attente du résultat des investigations complémentaires obtenues grâce à l'action du collectif. Nous sommes donc encore à des années-lumière d'un procès pénal. La justice est une fois de plus très lente vis-à-vis de la délinquance en col blanc !

4 ans après, nous devons continuer à nous mobiliser toutes et tous, travailleur.e.s, riverain.e.s, défenseur.e.s de l'environnement....

- Pour que la justice ne nous oublie pas,
- Pour que tout soit mis en œuvre afin de déboucher le plus rapidement possible sur un procès pénal exemplaire,
- Pour que nous ayons l'autorisation d'utiliser les pièces du dossier pénal dans une procédure pour faute contre l'Etat qui est complice de ce crime industriel et qui continue à être laxiste avec les industriels qui jouent avec notre santé !



PLUS JAMAIS ÇA !

MANIFESTATION

Mardi 26 septembre 18h – Palais de Justice - ROUEN

4 ans après, ceux qui ont respiré les produits toxiques du nuage de LUBRIZOL, ceux qui ont nettoyé les suies cancérigènes tombées sur les voitures, les salons de jardins..., ceux dont les crises d'asthme ont empiré, n'ont pas vu l'ombre d'une indemnisation de leurs préjudices par le pollueur – non payeur LUBRIZOL alors même que ses bénéfices explosent à hauteur de 115 millions d'Euros !



Au printemps 2023, Santé Public France (SPF), organisme sous tutelle du ministère de la santé, a annoncé un suivi épidémiologique des travailleurs exposés. Mais en l'absence de point zéro, d'examens cliniques, de prises de sang, d'analyses d'urine puis de cheveux, dès le lendemain de l'incendie, rendant impossible l'identification des symptômes et des polluants, l'étude de SPF va être hors sol. En s'appuyant uniquement sur les données de consommation de médicaments, cela conduira à un échantillon de personnes interrogées à l'aveugle, ce qui ne risque pas de donner des résultats significatifs. Pour les autorités, cela servira à

confirmer qu'il ne s'est rien passé. SPF va donc lancer une grande étude inutile et coûteuse, en lieu et place du suivi clinique, psychologique et médico-social nécessaire.

4 ans après, nous n'avons toujours pas obtenu l'ouverture d'un registre des cancers et des malformations, registre indispensable pour mener à bien les études pouvant permettre de faire le lien entre santé, travail et environnement !

4 ans après l'incendie, aucune campagne grand public n'a été menée par la DREETS, l'ARS et Santé Publique France sur les risques liés aux suies cancérigènes, sur l'amiante dispersée dans une partie de l'agglomération, sur les risques liés au benzène

4 ans après, le nombre d'accidents industriels reste à un très haut niveau et les capitalistes continuent à jouer avec la vie des riverain.e.s et des travailleur.e.s. Ce qui est arrivé à AZF en 2001 ou en juin dernier au sein de l'entreprise Butachimie (Haut-Rhin) avec une explosion faisant 5 blessés peut malheureusement se produire sur les sites SEVESO qui nous entourent.

Sur la dernière année, le département de la Seine-Maritime n'a pas été épargné par les incendies sur les sites SEVESO. Incendies à SEDIBEX en décembre 2022, chez YARA et AIR LIQUIDE en février 2023 sans oublier l'incendie de l'entrepôt de BOLLORÉ Logistics du 16 janvier 2023 où 12 250 batteries automobiles au lithium, 70 000 pneus, des palettes et du textile sont partis en fumée. Comme en 2019, les autorités continuent à nier les risques d'effets cocktails lié à la poly-exposition.

4 ans après, les pompiers du SDIS n'ont pas plus de moyens humains et matériels ! 4 ans après, aucun exercice d'ampleur n'a été réalisé, aucune plaquette n'a été distribuée aux riverains sur les consignes à suivre !

4 ans après, la Métropole de Rouen-Normandie choisit de travailler avec UPSIDE, organisme regroupant les plus grands groupes industriels de l'agglomération et le patronat de la chimie plutôt qu'avec les composantes du collectif unitaire LUBRIZOL !



Risques industriels et santé des travailleurs : des politiques publiques à la traîne !

Bien avant l'incendie de Lubrizol, la CGT demandait que la question des risques industriels soit intégrée dans les actions du plan régional santé travail piloté par la DREETS de Normandie. C'est désormais chose faite dans le cadre du dernier plan qui prévoit des actions spécifiques devant notamment permettre de mieux identifier les risques d'incendies et d'explosions à l'occasion d'inspections de terrain avec les représentants du personnel, mais aussi de faire un retour d'expérience des différents incendies et explosions. Malheureusement, par manque de droits permettant de dégager du temps pour construire ces actions, force est de constater que ça patine au démarrage. Par ailleurs, malgré la demande du ministère du travail, la DREAL refuse toujours de s'associer à ces travaux... Bref, ça avance à pas de fourmi !



Prélèvements conservatoires en cas d'incendie : rien n'avance !

L'incendie LUBRIZOL a mis en évidence que les pouvoirs publics, comme les services de santé au travail, ne sont pas du tout outillés pour faire des prélèvements conservatoires (sang et urines essentiellement) en cas d'exposition des travailleurs, des pompiers... à l'occasion notamment d'un incendie ou d'un dégagement gazeux.

En attendant de connaître ce qui a notamment brûlé, et par conséquent la nature des examens à effectuer, tous les acteurs se sont accordés sur la nécessité d'établir une procédure pour prélever et conserver du sang et des urines en vue d'examens futurs. Si, de l'avis de tous, la procédure, comme le stockage ne pose pas de difficulté.... Force est de



constater que l'action prévue au plan régional santé travail est pour le moment suspendu. Motif invoqué : manque de moyens. Conséquence : aucun prélèvement n'a été opéré pour les pompiers intervenus sur l'incendie de BOLLORE.... La préfecture doit considérer que ce n'est pas un souci, puisque les seuls incendies dangereux sont ceux lors des blocages contre la réforme des retraites !

Tremblement de terre et risque industriel, un risque non maîtrisé !

En juin dernier, un tremblement de terre de magnitude 5.8 survenait le 16 juin à proximité de Niort, provoquant de nombreux dégâts matériels dans la région. En novembre 2019, un autre séisme d'intensité comparable avait lieu dans la vallée du Rhône. Là aussi les conséquences avaient été essentiellement des dégâts matériels. Dans les 2 cas, il n'y aurait pas eu d'impacts sur les installations industrielles des environs, heureusement. Mais comment ce risque est-il appréhendé par les pouvoirs publics et quelles obligations légales ont les industries SEVESO ?

Depuis 2018, l'état a imposé de nouvelles règles de prévention des conséquences des tremblements de terre sur les bâtiments et notamment les installations industrielles. Ces règles s'appuient sur



un zonage sismique du territoire et imposent des mesures de plus en plus fortes avec l'augmentation du risque.

Au final, les industriels devront adapter les installations existantes et intégrer dans les nouvelles installations des mesures antisismiques, afin de limiter les conséquences d'un séisme.

Ainsi, les règles imposent que le phénomène dangereux, généré par les équipements ou les installations en cas de séisme, soit supprimé ou que les conséquences du phénomène dangereux soient réduites pour qu'elles ne passent plus les limites du site. On appréciera les nuances, le sinistre devra rester dans l'enceinte de l'établissement un peu comme le nuage de Tchernobyl qui n'a pas passé la frontière.

Pour les nouvelles installations, les mesures antisismiques sont intégrées à la conception. Pour les anciennes, les industriels doivent apporter les modifications nécessaires, donc des coûts. Là encore, il est à craindre que des industriels retarderont ou ne feront pas les investissements nécessaires, faute de moyens ou de volonté.

Non à l'écologie punitive !



Depuis le 1er septembre, les automobilistes et les cyclomotoristes qui n'ont pas eu les moyens de changer leur véhicule doté d'une vignette 4 et 5 sont interdits de circulation dans 11 communes de l'agglomération rouennaise. Au prétexte de lutter contre la pollution de l'air, en particulier le dioxyde d'azote et les particules fines, responsables de maladies respiratoires et cardiovasculaires, des milliers de personnes ne pourront plus se rendre à leur travail, accéder aux hôpitaux, cinés, théâtres, lycées, facs... Inadmissible. Pendant ce temps-là,

Lubrizol, Bolloré et toutes les autres multinationales de la chimie continuent à polluer. Le président de la Métropole, Nicolas Mayer-Rossignol n'a visiblement pas les mêmes exigences selon que vous serez... puissants ou misérables !

Non à la répression contre les militants et les collectifs écologistes !

**ILS PEUVENT POURSUIVRE LES
SYNDICALISTES ET LES
MILITANTS QUI ONT PARTICIPÉ À
LA MARCHÉ DE SAINTE-SOLLINE
CONTRE LES MÉGA-BASSINES...
ILS PEUVENT ESSAYER DE
DISSOUDRE LES SOULÈVEMENTS
DE LA TERRE...
ILS PEUVENT NOUS TRAITER
« D'ÉCO-TERRORISTES »...
ILS NE POURRONT PAS NOUS
EMPÊCHER DE CONTINUER À
LUTTER TOUTES ET TOUS
ENSEMBLE CONTRE LA LOI DU
PROFIT QUI DÉTRUIT NOS VIES ET
LA PLANÈTE.**

